



Extrait du Registre des délibérations
Conseil Municipal
Séance Ordinaire du Mardi 19 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMROUSSE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Maire.

Présents : Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Jean-Jacques GOULOT, Fabien BESSICH, Ketty MASSON, Philippe CORDON, Sandrine ETCHESSAHAR

Procurations : Pascal GAIDET à Fabien BESSICH
Valentin CHAPPAZ à Jean-Jacques GOULOT
Jacques LEFORT à Sandrine ETCHESSAHAR
Jenna FRANITCH à Philippe CORDON

Absent : Pierre VANET

Secrétaire de séance : Ketty MASSON

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 11
Présents : 06
Procurations : 04
Votants : 10

Le Quorum est atteint

Délibération n°2023/19

Rapport d'activité 2022 de la Régie des Remontées Mécaniques

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE CHAMROUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Délibération N°2023/19

Objet : Rapport d'activité 2022 de la Régie des Remontées Mécaniques

Le rapporteur rappelle les obligations imposées à la Régie Remontées Mécaniques de Chamrousse en termes de documents à fournir à la Commune dans le cadre de l'information de la collectivité (conformément aux prescriptions de la Chambre Régionale des Comptes).

Vu : les articles R2221-49 à 51 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2022 de la Régie des Remontées mécaniques comprenant notamment le compte de fin d'exercice au 31 décembre 2022.

ANNEXE(S) :

Rapport d'activité 2022


Brigitte DESTANNE DE BERNIS *
(Isère)

MAIRIE DE CHAMROUSSE
Le Maire

RESULTAT DU VOTE :

Prise d'acte